

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE
Administration provinciale Jean de la Mennais
850, chemin de Sault Saint-Louis, La Prairie (Québec) J5R 1E1

109^e réunion du conseil provincial
mardi 13 avril 2010 - 9 h 30
Résidence Sault Saint-Louis, La Prairie

NOUVELLES

Dossier prioritaire : relève institutionnelle

Réaction des partenaires consultés

M. Auguste Servant a préparé un dossier qui présente les réactions des diverses parties consultées : C.A., personnel et cadre, comité de parents, fondation, dans nos trois écoles, quant aux objets des corporations converties et aux hypothèses de partenariat. Il y a ajouté ses commentaires personnels.

Le conseil prend connaissance de ce document et apporte ses commentaires.

Rencontre du comité de la Relève institutionnelle, le 8 avril dernier.

Le comité de la Relève institutionnelle a tenu une rencontre le 8 avril dernier; M. Auguste Servant a alors présenté le résultat de ses rencontres avec les diverses parties consultées dans nos trois écoles.
Le comité a préparé des recommandations à présenter au Conseil provincial.

Étude de la « Demande de Lettres patentes de conversion » en vertu de l'article 221 de la loi sur les Compagnies.

Cette étude se poursuit aux instances concernées.

Étude d'un projet de règlement général et d'administration.

L'étude du projet de règlement général est en marche.

Dépôt d'un projet de convention de bail entre les corporations scolaires et la Corporation F.I.C.

La démarche est en cours.

Étape à venir : rencontre de M. Auguste Servant avec le C.A. de l'école JND pour étude des dossiers.

Cette rencontre servira de test légal.

Prochaine rencontre du comité de la Relève institutionnelle.

Le comité de la Relève tiendra sa prochaine rencontre le 17 juin 2010.

Adoption définitive, par le Conseil provincial, suite aux consultations des partenaires, des objets de la personne morale et des structures partenariales, pour nos trois écoles.

Suite à la consultation menée auprès des différents partenaires, le comité de Relève propose au Conseil provincial, pour nos trois écoles, pour approbation :

- a) les Objets des Corporations scolaires ;*
- b) les Structures partenariales*

Collège Jean de la Mennais

Objets de la Corporation

Organiser, administrer et maintenir des œuvres ou organismes dont les fins sont l'enseignement, l'instruction et l'éducation.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, la personne morale a plus particulièrement pour objets :

- a) l'enseignement, l'instruction et l'éducation de la clientèle scolaire ou étudiante et la formation aux valeurs chrétiennes;
- b) l'organisation, l'administration et le maintien d'œuvres ou d'organismes d'éducation et d'enseignement selon l'esprit et la tradition éducative des Frères de l'Instruction chrétienne et, plus particulièrement, l'établissement d'enseignement privé situé dans la ville de La Prairie et connu sous le nom de Collège Jean de la Mennais;

le tout en conformité avec la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q. c. E-9.1) et les règlements adoptés sous son autorité.

Collège Jean de la Mennais

Structure partenariale


Fondements de cette structure :

Le statut de membres délégués est retenu pour toute catégorie.

La congrégation exprime sa confiance à l'endroit de l'équipe de relève en se réservant une présence minimale à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Les membres qui ont un intérêt personnel dans la poursuite de l'œuvre sont minoritaires à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Pour marquer qu'ils constituent la pierre angulaire de la relève, une importance relative est accordée aux membres issus du personnel.

Ce sont les membres anciens ou issus du milieu socioéconomique, éducatif et culturel qui constituent le groupe le plus important, tant à l'assemblée générale qu'au conseil d'administration.

 Tout amendement aux lettres patentes doit préalablement être accepté par écrit par la congrégation avant d'être mis en application.

Structure partenariale

Autorités déléguées ¹	Assemblée générale		Conseil d'administration	
	Situation actuelle	Proposition	Situation actuelle	Proposition
Congrégation	Visiteur	3	5	1
Milieu ²	-	8	-	4
Fondation JDLM	-	4	-	1
Personnel	-	6³	-	2⁴
Parents	-	4⁵	-	1
Total	1	25	5	9

¹ Organismes appelés à soumettre des candidatures à l'assemblée des membres.

² C'est le conseil d'administration qui choisit les membres. Une attention particulière est portée à l'endroit des anciens élèves, anciens employés ou anciens parents.

³ Au moins 3 enseignants, au moins 1 professionnel ou employé de soutien, au moins 1 cadre. Le directeur général n'est pas admissible.

⁴ Au moins 1 enseignant.

⁵ Au moins 1 parent du primaire ou du 1^{er} cycle du secondaire lors de sa désignation.

*Le Conseil provincial appuie à l'unanimité ces propositions
du comité de la Relève institutionnelle,
pour le Collège Jean de la Mennais.*

Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent Objets de la Corporation

Organiser, administrer et maintenir des œuvres ou organismes dont les fins sont l'enseignement, l'instruction et l'éducation.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, la personne morale a plus particulièrement pour objets :

a) l'enseignement, l'instruction et l'éducation de la clientèle scolaire ou étudiante et la formation aux valeurs chrétiennes;

b) l'organisation, l'administration et le maintien d'œuvres ou d'organismes d'éducation et d'enseignement selon l'esprit et la tradition éducative des Frères de l'Instruction chrétienne et, plus particulièrement, l'établissement d'enseignement privé situé dans la ville de Lévis et connu sous le nom de Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent;

le tout en conformité avec la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q. c. E-9.1) et les règlements adoptés sous son autorité.

Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent Structure partenariale


Fondements de cette structure :

Le statut de membres délégués est retenu pour toute catégorie.

La congrégation exprime sa confiance à l'endroit de l'équipe de relève en se réservant une présence minimale à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Les membres qui ont un intérêt personnel dans la poursuite de l'œuvre sont minoritaires à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Pour marquer qu'ils constituent la pierre angulaire de la relève, une importance relative est accordée aux membres issus du personnel.

Ce sont les membres anciens ou issus du milieu socioéconomique, éducatif et culturel qui constituent le groupe le plus important, tant à l'assemblée générale qu'au conseil d'administration.

 Tout amendement aux lettres patentes doit préalablement être accepté par écrit par la congrégation avant d'être mis en application.

Structure partenariale

Autorités déléguées ¹	Assemblée générale		Conseil d'administration	
	Situation actuelle	Proposition	Situation actuelle	Proposition
Congrégation	Visiteur	3	5	1
Milieu ²	-	7	-	4
Amis du Juvénat	-	3	-	1
Personnel	-	5³	-	2⁴
Parents	-	3⁵	-	1
Total	1	21	5	9

¹ Organismes appelés à soumettre des candidatures à l'assemblée des membres.

² C'est le conseil d'administration qui choisit les membres. Une attention particulière est portée à l'endroit des anciens élèves, anciens employés ou anciens parents.

³ Au moins 3 enseignants, au moins 1 professionnel ou employé de soutien, au moins 1 cadre. Le directeur général n'est pas admissible.

⁴ Au moins 1 enseignant.

⁵ Au moins 1 parent du 1^{er} cycle du secondaire lors de sa désignation.

***Le Conseil provincial appuie à l'unanimité ces propositions
du comité de la Relève institutionnelle,
pour le Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent.***

Juvénat Saint-Jean

Objets de la Corporation

Organiser, administrer et maintenir des œuvres ou organismes dont les fins sont l'enseignement, l'instruction et l'éducation.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, la personne morale a plus particulièrement pour objets :

a) l'enseignement, l'instruction et l'éducation de la clientèle scolaire ou étudiante et la formation aux valeurs chrétiennes;

b) l'organisation, l'administration et le maintien d'œuvres ou d'organismes d'éducation et d'enseignement selon l'esprit et la tradition éducative des Frères de l'Instruction chrétienne et, plus particulièrement, l'établissement d'enseignement privé situé dans la ville de Dolbeau-Mistassini et connu sous le nom de Juvénat Saint-Jean;

le tout en conformité avec la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q. c. E-9.1) et les règlements adoptés sous son autorité.

Juvénat Saint-Jean

Structure partenariale

Fondements de cette structure :


La congrégation exprime sa confiance à l'endroit de l'équipe de relève en se réservant une présence minimale à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Pour souligner que cette relève n'est réalisable qu'avec une implication marquée du personnel, le statut de membre est accordé à chacun d'eux.

Le statut de membres délégués est retenu pour toute autre catégorie.

Les membres qui ont un intérêt personnel dans la poursuite de l'œuvre sont minoritaires au conseil d'administration.

Ce sont les membres anciens ou issus du milieu socioéconomique, éducatif et culturel qui constituent le groupe le plus important au conseil d'administration.

 Tout amendement aux lettres patentes doit préalablement être accepté par écrit par la congrégation avant d'être mis en application.

Structure partenariale

Autorités déléguées ¹	Assemblée générale		Conseil d'administration	
	Situation actuelle	Proposition	Situation actuelle	Proposition
Congrégation	Visiteur	2	5	1
Milieu ²	-	5	-	4
Amis du Juvénat	-	2	-	1
Personnel	-	Tous (+/- 15)	-	2^{3,4}
Parents	-	3⁵	-	1
Total	1	+/- 27	5	9

¹ Organismes appelés à soumettre des candidatures à l'assemblée des membres.

² C'est le conseil d'administration qui choisit les membres. Une attention particulière est portée à l'endroit des anciens élèves, anciens employés ou anciens parents.

³ Au moins 1 enseignant.

⁴ Le directeur général n'est pas éligible au conseil d'administration.

⁵ Au moins 1 parent de 1^{ère} ou 2^e secondaire lors de sa désignation.

*Le Conseil provincial appuie à l'unanimité ces propositions
du comité de la Relève institutionnelle,
pour le Juvénat Saint-Jean.*

Célébration du 150^e anniversaire de la mort de Jean-Marie de la Mennais

Comité du 150^e : rencontre des FF. Gaston Boucher et Charles Gagnon

Les responsables du Comité se font préciser leur rôle : un comité de réflexion pour suggérer des propositions et donner suite aux propositions qui ont été adoptées par le Conseil provincial. Ils présentent ici quelques-unes de ces propositions :

- 1 – Ouverture du 15 août 2010 :
 - Eucharistie solennelle.
 - Repas de fête.
 - Visite au cimetière :
 - historique ; prière ;
 - inauguration d'un banc ; peut-être conserver le banc déjà existant.
 - on revient aussi sur la plaque-souvenir pour les Frères français décédés en France et les Frères canadiens décédés à l'étranger.
- 2 – Vidéo ; projet en marche sous la responsabilité de M. Michel Tanguy.
- 3 – Formation mennaisienne : F. Marcel Lafrance y travaille.
- 4 – Pèlerinage international mennaisien à Lourdes du 14 au 18 juillet 2011.
Il faudra des informations précises : horaire, coût, avant de présenter le projet.
- 5 – Pèlerinage en image : F. Jean-Paul Goyette et autres.
- 6 – 26 décembre 2010 (à célébrer peut-être vers le 28 ou 29 décembre)
 - Offices préparés ;
 - rencontres fraternelles régionales ou locales.
- 7- Intervention écrite :
 - dans le *Prions en Église* ;
 - dans les semainiers paroissiaux ;
 - les journaux diocésains ou locaux.
- 8 – Feuille mennaisienne
 - Textes envoyés aux communautés ;
 - formule à préciser...
- 9 – Calendrier publié en début de l'année
 - événements ;
 - dates importantes.

- 10 – Signets mennaisiens
 - pensées du Père ;
 - répandus abondamment.

- 11 – Pancartes mennaisiennes
 - pour l'extérieur de nos établissements ;
 - pour l'intérieur de nos maisons.

- 12 – T-Shirts
 - voir la clientèle possible.

- 13 –Autre matériel fourni par le centre européen

Le comité a aussi rédigé des propositions concernant :

- les Fraternités (F. Provincial)
- les Associés-es (F. Robert Smyth)
- les institutions privées (F. Lévi Boudreau)

VIE SPIRITUELLE

Évaluation de la retraite à la maison mère : 1-5 mars 2010

Les participants ont apprécié les enseignements de Sr Evelyn Bastien, s.n.j.m. de même que la qualité des temps de prière et de célébration.

VIE MISSIONNAIRE

Rencontre avec F. Claude Beauchesne, v.-pr. de l'Afrique centrale

F. Claude Beauchesne, vice-provincial de la province d'Afrique centrale, expose et commente la situation de la vice-province :

- Remerciement pour tout le support et l'aide que la Province procure.
- Bilan général de l'année sur les activités de la vice-province. (*Document joint*)
- Projets présentement en cours.
- Situation de notre formation initiale : Congo et Rwanda.
- Problèmes en cours.

Visite de la vice-pr. de l'Afrique centrale par le F.Gildas Prigent,

Le F. Gildas Prigent a effectué une visite de la vice-province en décembre dernier.

Il a présenté à F. Claude un bilan très positif de sa visite et ce dernier se dit très réconforté par cette appréciation.

Suite à cette rencontre avec F. Claude Beauchesne, le F. Provincial lui adresse remerciements et félicitations pour le travail accompli ; il souligne particulièrement l'effort de planification pour

ce qui a trait aux personnes et aux œuvres.

Rapport de la séance de travail aux Philippines

Une importante rencontre avait été convoquée par le Supérieur général pour les instances concernées dans l'avenir de nos œuvres d'Asie. (24 au 30 mars 2010)

Le but du Supérieur général était de créer un lien entre les 3 entités : Japon/Philippines/Indonésie.

On y a accepté le principe d'un scolasticat de langue anglaise pour ces trois secteurs. Ce scolasticat pourrait ouvrir en juin 2011.

On choisirait une ville où existent déjà des centres intercommunautaires de formation : on pense pour le moment à Manille ou Davao, aux Philippines.

Approbation de nominations de supérieurs

Du consentement de son conseil, le F. Provincial, sur la recommandation de la vice-province, nomme F. Richard Doyle supérieur de la communauté de San José (2^e mandat)

et F. Charles Desjarlais, supérieur de la communauté de Pandan (1^{er} mandat)

Ces nominations sont soumises à la ratification du Frère Assistant responsable.

Adoption des recommandations de l'assemblée des Frères des Philippines pour les acheminer au Conseil général.

Lors d'une rencontre avec les supérieurs majeurs, à San José, le 28 mars 2010, les Frères oeuvrant aux Philippines ont défini les priorités suivantes concernant l'avenir immédiat de leur secteur.

1. Nous voulons donner priorité à l'établissement d'une branche mennaisienne aux Philippines qui implique la présence de frères autochtones et de membres associés.
2. Nous exprimons notre désir de continuer le partenariat avec l'Ouganda et même de le renforcer.
3. Nous sommes en faveur d'établir un partenariat avec l'Indonésie dans le domaine de la formation initiale, notamment en ce qui concerne le futur scolasticat.
4. Nous aimerions élargir notre compréhension du terme « ÉDUCATION » dans notre invitation aux jeunes de se joindre à notre congrégation.
5. Nous voulons axer notre recrutement au niveau collégial, avec les gradués et les jeunes professionnels.

6. Nous croyons important de conserver nos lieux actuels d'implantation apostolique à Pandan (PBI) et à San Jose (TTP).
7. Nous considérons important de nous connaître en favorisant des rencontres Japon-Philippines-Indonésie.

Le Conseil provincial échange sur ces 7 recommandations et y apporte son appui.
Ces recommandations doivent être acheminées au Conseil général.

NOS ÉCOLES

Pèlerinage mennaisien avec les membres du comité des Valeurs

Les personnes suivantes ont effectué ce pèlerinage mennaisien :

Collège Jean de la Mennais : F. Yvon Roy et Mme Marie-Claude Rémy.

École Juvénat Notre-Dame : F. Mario Houle et Mme Guylaine Roy.

École Juvénat Saint-Jean : F. Marcellin Perron et M. Jean-Denis Tremblay.

F. Lévi Boudreau accompagnait le groupe.

Les premières réactions des participants sont très positives :

connaissance accrue des Fondateurs ;

prise de conscience du caractère international de la Congrégation ;



contact enrichissant avec les membres de la session du Centre mennaisien (Ploermel)

Un 2^e rencontre de ce comité des Valeurs se tiendra à Dolbeau durant la semaine du 20 avril.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- La vente de la propriété de Philipsburg est finalisée.
- L'achat de la résidence de Bedford est finalisé.

INFORMATIONS

Nouvelles tirées de la Lettre du Supérieur général aux supérieurs majeurs

- Nouveaux supérieurs majeurs :

F. Hervé Zamor, provincial, province Saint-Louis-de-Gonzague

F. Henri Alanou, vice-provincial en Polynésie

FF. Jean-Paul Peuzé et Hervé Asse reconduits, province française

F. Michel Gougeon, provincial adjoint, province de France.

- Thème de l'année Jean de la Mennais : **SEMONS BEAUCOUP**

- Famille mennaisienne : nous apporterons des précisions concernant les modalités d'engagement dans la famille mennaisienne.

- Session pour la profession perpétuelle : 12 juillet au 14 août 2010
- Session pour les Frères 35-50 ans : 15 juillet au 17 août 2010
- Rencontre des Supérieurs majeurs à Rome : 2 au 10 mars 2011
- Réunion à Kisubi, des supérieurs majeurs concernés par la formation initiale en Afrique, en octobre 2010.

Plus de 50 projets soutenus par « Secours-Missions »

Liste qui donne une bonne idée de l'importance du travail réalisé par cette équipe de bénévoles.

Date et lieu de la prochaine rencontre

La prochaine réunion du Conseil est fixée au vendredi 4 juin 2010.

Le Provincial



F. Gabriel Gélinas